



## Conseil municipal du 3 juillet 2008 Principales décisions

### Service de l'eau potable Réalisation d'un emprunt inscrit au budget primitif 2008

L'équilibre du budget d'investissement 2008 du service de l'eau potable est assuré par deux emprunts :

- L'un de 35 845 € destiné à financer l'opération n° 23 (Mise en conformité et extension du réseau 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranche)
- L'autre de 51 650 € destiné à financer l'opération N° 46 (Extension du réseau 4<sup>ème</sup> tranche rue des sources)

Par ailleurs, ces deux opérations vont générer en 2009 un remboursement de TVA de 27 757 € au titre du FCTVA.

Les simulations budgétaires présentées au conseil municipal sur les années 2009, 2010 et 2011 et le contexte actuel (augmentation des taux) ont montré qu'il était souhaitable de réaliser un emprunt limité à 60 000 €, le reste du financement étant prélevé sur notre ligne de trésorerie, dans l'attente du remboursement de la TVA.

Le remboursement de cet emprunt sera assuré, dans les prochaines années, par les amortissements déjà financés par les ventes d'eau.

Cet emprunt ne devrait donc pas générer d'augmentation de tarif, si le rendement de nos installations reste à un bon niveau.

Il convient donc d'être très vigilant sur les fuites, même petites, et de surveiller régulièrement son branchement d'eau, à l'origine de la plupart des pertes d'eau.

Pour sa part, la commune procède deux fois par semaine à des contrôles de consommation et fait régulièrement effectuer des écoutes par les services du département en cas de doute sur certaines canalisations.



Après consultation le conseil municipal a décidé de retenir la proposition faite par la Caisse d'épargne le 03/07/2008 intitulée « Prêt à taux fixe à échéance choisie DUO », pour un montant de 60 000 €, pour une durée de 15 ans, correspondant à une échéance annuelle de 5 429.81 € et équivalent à un taux de 4.09%. Le total des intérêts sur 15 ans sera de 21 447.15 €. Les frais de dossier seront pris en charge par la Caisse d'épargne.

### Budget général Réalisation d'un emprunt inscrit au budget primitif 2008

L'équilibre du budget général 2008 est assuré par un emprunt de 21 754 €, destiné notamment, à financer les opérations n° 47 et 48 (Aménagement esthétique et éclairage public rue des Sources)

Afin d'assurer le règlement des factures présentées par le SIED 70, le conseil municipal a décidé de réaliser cet emprunt à hauteur de 25 000 €.

La proposition faite par la Caisse d'épargne le 03/07/2008 intitulée « Prêt à taux fixe à échéance choisie DUO », pour un montant de 25 000 €, pour une durée de 15 ans, correspondant à une échéance annuelle de 2 262.42 € et équivalent à un taux de 4.09%, a été retenue. Le total des intérêts sera de 8 936.30 € sur 15 ans. Les frais de dossier seront pris en charge par la Caisse d'épargne.



Mairie : Rue de Prételon  
70 000 Villeparois  
Horaires d'ouverture : Le mardi  
et le jeudi  
de 18 à 19 heures  
☎ 03.84.75.29.28 ou  
06.75.79.43.20  
✉ 03.84.75.29.30  
e-mail :  
[mairie.villeparois@wanadoo.fr](mailto:mairie.villeparois@wanadoo.fr)  
[www.vi-va.fr](http://www.vi-va.fr)



## Budget lotissement

### « Les coteaux de la Roche » Décision modificative N° 1

Afin de financer les travaux de viabilisation du lotissement « Les Coteaux de la Roche », nous avons souscrit une ligne de trésorerie auprès de la Société Générale



Le marché de l'immobilier est actuellement en baisse et vous connaissez les contraintes qui pèsent sur cet aménagement, suite à la décision de M. le Préfet de la Haute-Saône, dans le cadre du projet de contournement de Vesoul par la route nationale 19.

A ce jour, aucune parcelle n'est encore vendue.

Nous devons donc faire face à des intérêts de la ligne de trésorerie plus importants que ceux budgétisés initialement.

Le montant prévisionnel des travaux étant inférieur à celui budgétisé, le conseil municipal a décidé de réduire le compte 605, Achat matériel équipement et travaux, de 5000 € et d'augmenter le compte 6615, Intérêts compte courant, de 5000 €

### Délégation du conseil municipal au Maire

Le conseil municipal a délégué au maire, en application de l'article L 2122-22 du code des collectivités territoriales, les attributions suivantes :

De passer les contrats d'assurance (ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes)

De prononcer la délivrance et la

reprise des concessions dans le cimetière communal.

D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

### Lotissement « Les Coteaux de la Roche »

#### Echange de petites parcelles de terrain

Suite à une erreur d'implantation des futures voiries du lotissement « Les Coteaux de la Roche », nous devons procéder à un échange, entre la Commune et M. LAURENT Alain - Mme AMDAA Khadija, de deux petites parcelles de terrain d'une contenance de 0.61 ares, numérotées B 685 et B 695 sur le plan de bornage établi par M LIMAGNE, géomètre expert.

M LAURENT Alain et Mme AMDAA Khadija ont accepté cet échange en signant le document d'arpentage établi par le géomètre.

L'imprécision de notre cadastre (toujours en cours de révision) explique en partie cette erreur du bureau d'étude. Les frais de bornage et d'acte seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal remercie cette famille pour sa compréhension.



### Contournement de l'Agglomération de Vesoul Nouvelle contribution de la Commune de Villeparois

Dans le cadre de la concertation organisée par les services de l'Etat, pour le contournement par la RN19 de l'agglomération de VESOUL, le conseil municipal, par délibération

N°56 du 30 octobre 2007, a émis un avis défavorable sur le projet de contournement long, en évoquant, notamment les nuisances que devrait supporter notre Village et l'impact environnemental de ces aménagements sur la vallée du Bâtard. Notre lotissement communal, « Les Coteaux de la Roche », autorisé par arrêté N° LT 70 559 07 K3001 du 5 juillet 2007, est directement concerné par ce projet de contournement long.

Par Courier du 3 juin 2008, Monsieur le Préfet de la Haute-Saône nous rappelle que quatre lots, sur les huit parcelles viabilisées, feront l'objet d'un surseoir à statuer si des demandes de permis de construire y sont déposées.

Cette situation étant inacceptable pour notre village, le conseil municipal a décidé d'adresser au ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire une nouvelle délibération dont voici le texte intégral :

#### « Le conseil municipal ...

#### Rappelle de la position prise par le conseil municipal de Villeparois le 30 octobre 2007 :

« Depuis de nombreuses années, les municipalités successives de notre Village ont toujours eu pour objectif de préserver sa ruralité, son calme et son environnement paysager.

Les travaux de remembrement, réalisés dans les années 80, n'ont pas dénaturé la petite vallée du Bâtard, particulièrement sauvage, à quelques kilomètres de l'agglomération de Vesoul. La faune et la flore préservées jusqu'à présent, méritent autant d'attention que les zones officiellement déclarées du paysage Haut-Saônois.

De nombreux travaux de dissimulation de réseaux et de valorisation du petit patrimoine ont été réalisés pour redonner à ce village son caractère rural et mettre en valeur l'originalité de son urbanisation et des ses paysages.

Le développement du village et plus



particulièrement l'aménagement de nouveaux lotissements

s'est réalisé après une très large concertation et suivant un cahier des charges très strict, préservant les objectifs fondamentaux de la municipalité.

Le contournement long, proposé, qui par ailleurs ne présente aucun avantage (allongement du tracé, détournement partiel du trafic, coût très élevé) aurait un impact catastrophique sur notre Village.

Peut-on imaginer la vie d'un village rural, préservé des nuisances urbaines depuis de nombreuses années, transporté au pied d'un viaduc où circulent plus de 11 000 véhicules par jour. Les habitants de Villeparois n'ont pas fait ce choix.

Le dossier de concertation mentionne bien les contraintes d'intégration de ces ouvrages dans le paysage mais ne présente aucune mesure de protection contre le bruit. Il traversera pourtant des zones urbanisées ou en cours d'urbanisation. (Lotissement « Les Coteaux de la Roche » en cours de viabilisation).

Les contournements longs ou courts nécessiteront dans tous les cas une requalification de l'actuelle RN19. Il conviendrait d'ajouter ce coût au prix du contournement quelque soit l'origine des fonds publics.

Le conseil municipal émet donc un avis défavorable pour le projet de contournement long de l'agglomération de Vesoul et informe Monsieur le garant de la concertation que de nombreux habitants du village son venus en mairie pour s'informer et s'associer aux observations du Conseil municipal. »

**Relève que l'aspect, « protection de l'environnement », a été largement oublié dans ce dossier :**

Les contournements longs ou courts, traversent des zones humides qui posent des problèmes à la Communauté de communes de l'agglomération de Vesoul pour étendre ses zones d'activité, mais qui ne semblent poser aucun problème à l'Etat.

La vallée du Bâtard, dans le secteur de Villeparois, est particulièrement protégée depuis de nombreuses années. Le dernier projet de curage de la rivière, réalisé par le service Hydraulique du Ministère de

l'agriculture, date du 10 février 1912.

Les opérations de remembrement, conduite en 1988 par les services de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt, n'ont pas affecté, sur le secteur de Villeparois, cette petite rivière, contrairement à de nombreuses communes situées en amont ou en aval.

Les rives actuelles de cette rivière sont correctement entretenues par le Syndicat intercommunal d'étude et d'aménagement du Durgeon

La Faune et la flore de cette vallée, classée inondable, sont donc particulièrement riches et méritent d'être protégées.

La pollution de 11 000 véhicules par jour et l'impact des ouvrages sur cette vallée sont donc totalement inacceptables.

**Relève que l'aspect « Protection de l'agriculture » est ignoré dans ce dossier :**

La commune de Villeparois compte deux exploitations agricoles importantes, dont un GAEC regroupant cinq jeunes agriculteurs.

Ce GAEC a des objectifs de développement sur la commune de Villeparois et a réalisé de gros investissements.

La construction en 2006 d'un bâtiment de 1 412 m<sup>2</sup>, à quelques mètres du projet de contournement long, soulève le problème de l'instruction de ces dossiers d'urbanisme et de la non contestation de ces permis de construire par l'Etat.

Par ailleurs, la réalisation des contournements longs ou courts, entraînerait un prélèvement très important sur les surfaces agricoles de cette exploitation et mettrait en péril son activité.

La communauté de Communes de l'agglomération de Vesoul et tout le bassin du Durgeon ont besoin de ces agriculteurs qui produisent notamment d'importantes quantités de lait et préservent les zones non urbanisées.

Doit-on sacrifier cette agriculture pour préserver quelques maisons en bordure de la RN 19 actuelle ?

**S'interroge sur l'opportunité des contournements longs ou courts :**

Depuis de nombreuses années, tout a été mis en œuvre pour transformer la RN 19

actuelle en une route à 2 x deux voies dans la traversée de Vesoul. On a vu progressivement disparaître une station service, une école puis la population résidant en bordure de cette route nationale.

Certes quelques constructions neuves se sont installées en bordure de cette route nationale, sur la commune de Frotey lès Vesoul. Là encore, les prévisionnistes n'ont pas été très visionnaires et cohérents avec les orientations prises quelques centaines de mètres plus loin.

Faut-il pour autant reconstruire une nouvelle route, qui ne détournera pas le trafic local, très important, dans une autre zone urbanisée où les habitants ont simplement choisi d'habiter au bord de la route départementale 118.

On peut également évoquer la rupture que constitue la route nationale 19 entre l'Est de Vesoul et son Centre Ville.

A l'ouest, il y a la ligne de chemin de fer « Paris Bâle » que l'on n'envisage pas de déplacer, et puis le déplacement d'une route ne refera pas l'histoire.

Des solutions techniques existent pour rendre cette traversée de VESOUL acceptable. Ces aménagements peuvent être un véritable vecteur de développement pour ces quartiers. Plutôt que de s'épuiser dans des études inutiles et sans fin, l'Etat, comme les collectivités locales concernées devraient se mobiliser sur cet aménagement sur place et son intégration dans le tissu urbain.

**Prend acte que de nombreuses collectivités locales ou organismes publics se sont prononcés en faveur de l'aménagement sur place :**

La Commune de Villeparois a soutenu jusqu'à présent la position de la Communauté de Communes de l'Agglomération de VESOUL. (Contournement court)

Les contournements longs et courts sont sans aucun doute les projets les plus coûteux pour le contribuable. Il faudra bien y ajouter le réaménagement de la RN19 actuelle et quelques millions d'euros supplémentaires pour protéger les populations de Coulevon et Villeparois et compenser l'impact écologique.

Dans un période où les finances publiques ne sont pas brillantes, il convient de faire des choix raisonnables.



### Rappel que l'Etat n'a pas joué son rôle de conseil et a manqué

de vigilance dans l'instruction des dossiers relatifs à l'aménagement du lotissement communal « Les Coteaux de la Roche »

Si Monsieur le Préfet de la Haute-Saône se retranche derrière son arrêté du 5 mai 2003 et quelques erreurs d'instruction des services de la Communauté de Commune de l'agglomération de Vesoul, c'est qu'il a du mal à expliquer pourquoi l'arrêté de lotir, déposé en préfecture le 5 juillet 2007, n'a fait l'objet d'aucune demande de renseignements complémentaires et d'aucune contestation dans les délais légaux.

Ce dossier a pourtant été sur le bureau de plusieurs administrations de l'Etat, de la DDE à la DDA. Le cloisonnement des services de l'Etat ne serait-il pas la cause de ces incohérences urbanistiques et gaspillage d'argent public.

La révision du PLU, du PPRI et du schéma routier était l'occasion de mettre en cohérence tous ces projets pour les 20 ans à venir. Le résultat est sans commentaire.

Concernant ce lotissement communal « Les Coteaux de la Roche », les différents courriers échangés entre Monsieur le Préfet de la Haute-Saône et le Maire de Villeparois seront joints en annexe à la présente délibération.

### Sollicite l'aide financière de l'Etat :

En demandant le remboursement anticipé de la TVA payée par la commune sur les investissements réalisés en 2007.

En demandant une avance exceptionnelle de trésorerie de 300 000 €, prise sur des crédits d'Etat dans l'attente d'une décision concernant le contournement de VESOUL par la RN19.

La présente délibération sera transmise à M le Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire. »

### SIED 70 Adhésion de la commune de CHANCEY

Par délibération N°14 du 19 avril 2008, le comité syndical du SIED 70 a accepté l'adhésion de la commune de.

### CHANCEY.

Cette décision ne sera effective qu'après avoir fait l'objet d'un arrêté préfectoral, lorsque les conditions fixées par l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales auront été remplies. Le conseil municipal a confirmé cette adhésion.



### Informations diverses

#### Vide grenier 2008, une opération réussie

C'est avec le nez rouge et quelques coups de soleil que les participants au vide grenier 2008 ont terminé la journée.

Cette nouvelle formule, dans les rues du village a été bien perçue par les visiteurs et sera sans doute à renouveler avec encore quelques exposants de plus.

Le concours d'épouvantails aurait mérité un prix artistique, tant ces créatures étaient magnifiques et originales. Bravo aux lauréats :

Alexis Baudin, Camille Barberet, Cloé Bontemps

Félicitation à l'association « Mon Village »

#### Lundi 14 juillet Invitation de la municipalité

Le traditionnel verre de l'amitié offert par la municipalité se déroulera cette année en soirée aux environs de 18 heures 30

Toutes les familles de Villeparois sont invitées à partager ce moment convivial et d'échange avec les élus et les nouveaux arrivants au village.

**Nous comptons sur votre présence.**

